

Le Rectorat et l'ARS renforcent leurs liens dans l'accompagnement des élèves handicapés



L'académie de Besançon, l'ARS de Franche-Comté, les gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux souhaitent renforcer leur partenariat, afin de promouvoir l'accessibilité pédagogique des élèves en situation de handicap et des élèves avec un trouble de santé invalidant. Cette démarche a été actée par la signature de

conventions constitutives d'unités d'enseignement, le lundi 15 avril à l'ARS à Besançon.

Quatre conventions constitutives d'unités d'enseignement ont été signées avec :

- ▶ l'institut médico-éducatif (IME) de Montfort – Doubs (AHSFC),
- ▶ l'institut médico-éducatif (IME) des Hauts-Mesnils de Dole – Jura (Étapes Dole),
- ▶ l'hôpital de jour de Bavillers - Territoire de Belfort (AHFC),
- ▶ le service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire pour les enfants et les adolescents déficients auditifs - Haute-Saône (AHSSEA).

Ces signatures s'ajoutent aux 33 conventions déjà signées et aux 10 autres signées prochainement.

■ Qu'est ce qu'une unité d'enseignement ?

L'unité d'enseignement a pour mission de mettre en œuvre la scolarisation du jeune au sein d'un service ou d'un établissement médico-social ou sanitaire. Elle permet d'assurer la scolarisation et la continuité des parcours de formation des enfants et adolescents qui nécessitent un séjour dans un établissement ou service de santé ou médico-social. Quelles que soient les modalités de scolarisation et de formation proposées, elles s'inscrivent toujours dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève.

■ Quel est l'intérêt de ce dispositif ?

Ce dispositif rassemble trois objectifs:

- ▶ le projet pédagogique de l'établissement ou du service et son intégration dans le projet plus global de la structure,
- ▶ la coopération et les complémentarités à développer entre les enseignants spécialisés mis à disposition par le rectorat et les professionnels du champ médico-social.
- ▶ l'organisation de l'unité d'enseignement.
- ▶ les conventions ont pour objet de définir et contractualiser les modalités d'accompagnements éducatifs et pédagogiques en cohérence avec les projets de vie des enfants et des adolescents accueillis.